

RESUME DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 3 FEVRIER 2022

Convocation envoyée le	28 janvier 2022
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents à l'ouverture de la séance	33
Nombre de procurations	7
Nombre de votants	40

Etaient présents :

<u>taient présents</u> :		
Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1er Vice-président	La Ville-aux-Dames
Madame Axelle TREHIN	2ème Vice-Présidente	Reugny
Monsieur Olivier VIÉMONT	3ème Vice-Président	Monnaie
Monsieur Gilles AUGEREAU	4ème Vice-Président	Véretz
Madame Pascale DEVALLÉE	5ème Vice-Présidente	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6ème Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7ème Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8ème Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9ème Vice-Président	Chançay
Madame Brigitte PINEAU	Membre du Bureau	Vouvray
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Madame Nathalie PIEAUX	Membre du Bureau	Chançay
Madame Patricia GADIN	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Christophe DUVEAUX	Membre du Bureau	Monnaie
Monsieur Marc JONCHERAY	Membre du Bureau	Véretz
Madame Aline VIOLANTE	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Monsieur Patrick BOURDY	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Membre du Bureau	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Membre du Bureau	La Ville-aux-Dames
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller communautaire	Monnaie
Madame Valérie PINHEIRO	Conseillère Communautaire	Véretz
Madame Esther PETIT	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Michel PADONOU	Conseiller communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Marc MIOT	Conseiller communautaire	Azay-sur-Cher
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Laure LELANDAIS	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Nathalie MÊME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames

Absents ayant donné procuration :

Madame Bernadette BONGRAND	Larçay	à Jean-François CESSAC	Larçay
Madame Véronique CONSTANTY- ROY	Montlouis-sur-Loire	à Frédéric LECLERC	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Jean-Marc HEMME	Véretz	à Vincent MORETTE	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Fabien COSTE	Montlouis-sur-Loire	à Esther PETIT	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Montlouis-sur-Loire	à Sophie DUMAGNOU	Montlouis-sur-Loire
Madame Anne-Marie LEGER	Monnaie	à Christophe DUVEAUX	Monnaie
Madame Claude GOURON	Vernou-sur-Brenne	à Pascale DEVALLEE	Vernou-sur-Brenne

Absent:

IIII VAL DE LOIRE

Monsieur Laurent THIEUX	10ème Vice-Président	Montlouis-sur-Loire

Secrétaires de séance : Madame Sophie DUMAGNOU et Monsieur Yves PETIBON

DELO1-2022 FRANCE SERVICES MONNAIE ET VOUVRAY : CONVENTIONS DE GESTION

W.

Page 1 | 8

Le conseil de communauté, après en avoir, délibéré.

- DECIDE de confier la gestion et l'animation de France Services Monnaie et de France Services Vouvray respectivement aux communes de Monnaie et de Vouvray.
- ADOPTE les conventions ci jointes à la présente délibération précisant les conditions dans lesquelles les communes de Monnaie et Vouvray assureront la gestion de France Services.
- AUTORISE le président à signer lesdites conventions.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée des Messieurs Laurent THIEUX et Claude GARCERA (pouvoir à Madame DUMAGNOU tombe)

DELO2-2022 COLLEGE RAOUL REBOUT ET COLLEGE GASTON HUET: DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de communauté, après en avoir, délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de procéder au vote à main levée pour désigner les représentants de la communauté de communes au conseil d'administration des collèges de Montlouis-sur-Loire et Vouvray.
- PROCEDE à la désignation du représentant titulaire de la communauté de communes et d'un suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège Raoul Rebout de Montlouis sur Loire ;

Titulaire: Esther PETIT (Conseillère communautaire de Montlouis-sur-Loire)

Suppléante : Laure LELANDAIS (Conseillère communautaire de Montlouis-sur-Loire)

PROCEDE à la désignation du représentant titulaire de la communauté de communes et d'un suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège Gaston HUET de Vouvray :

Titulaire: François LALOT (Conseiller communautaire de Chançay)

Suppléant : Alain LEFEVBRE (Conseiller municipal de Reugny)

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DELO3-2022 NEUTRALISATION BUDGETAIRE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ DECIDE de procéder, à compter de l'exercice budgétaire 2022 et pour les exercices budgétaires suivants à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement,

> Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DELO4-2022 BUDGET PRIMITIF 2022: NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET GENERAL

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

> ADOPTE le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté Touraine Est-Vallées qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 17 692 900 €, et en investissement à 5 326 300 €, sans reprise des résultats 2021.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DELO5-2022 BUDGET PRIMITIF 2022: NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE LOCATION DE BATIMENTS D'ACCUEIL

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

> ADOPTE le budget primitif 2022 du budget annexe Locations de Bâtiments d'Accueil de la Communauté Touraine Est-Vallées qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 328 100 € pour la section de fonctionnement et à 442 400 € pour la section d'investissement, sans reprise des résultats 2021,

> Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

DELO6-2022 BUDGET PRIMITIF 2022: NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE ZONES. D'ACTIVITES - EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST TOURANGEAU DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-**EST VALLEES**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

> ADOPTE le budget primitif 2022 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex Communauté de Communes de l'Est Tourangeau de la Communauté Touraine Est-Vallées qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 370 276,30 € en section de fonctionnement, et à 2 288 512,01 € en section d'investissement, sans reprise des résultats 2021.

> Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

DELO7-2022 BUDGET PRIMITIF 2022: NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES - EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOUVRILLON DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

> ADOPTE le budget primitif 2022 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex Communauté de Communes du Vouvrillon de la Communauté Touraine Est-Vallées qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 646 950.70 € en section de fonctionnement, et en suréquilibre de 5 294.18 € en section d'investissement. sans reprise des résultats 2021.

> Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

DELO8-2022 BUDGET PRIMITIF 2022: NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES - LA CARTE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

> ADOPTE le budget primitif 2022 du budget annexe Zones d'Activités La Carte qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 667 127,50 € en section de fonctionnement, et 694 127,50 € en section d'investissement.

> Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour: 40 Contre: 0

Abstention: 1 (Monsieur Jean-Marc SCHNEL)

DELO9-2022 BUDGET PRIMITIF 2022 : NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLÉES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

> ADOPTE le budget primitif 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 5 792 300 €, et en recettes et en dépenses d'investissement à 665 600 €, sans reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur Marc MIOT quitte la séance.

DEL10-2022 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS MUSICALES OU CULTURELLES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

> DECIDE le versement des subventions aux associations, pour l'année 2022, selon la répartition suivante :

SOUTIEN AUX ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES (subvention de fonctionnement)

-	L'école de musique de Monnaie	27 000 €
-	L'école de musique de la société musicale de Reugny	15 000 €
-	L'école de musique de Vernou en harmonie	22 000 €
-	L'école de musique L'espoir musical de Vouvray	26 000 €

SOUTIEN AUX HARMONIES DU TERRITOIRE AU TITRE DES PRATIQUES COLLECTIVES DES ECOLES DE MUSIQUE DU TERRITOIRE

~	L'AOC Musical'Est (Harmonie Montlouis/Loire)	2000€
-	La Société Musicale de Reugny	120€
	Vernou en Harmonie	630 €
-	L'harmonie de l'Espoir Musical de Vouvray	500€

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS CULTURELS DE RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE:

Ces subventions sont affectées à un projet et donc attribuées sous réserve que celui-ci ait bien lieu et qu'il se déroule sur le territoire intercommunal de Touraine-Est Vallées.

L'association Jazz en Touraine : Festival « Jazz en Touraine » prévu en septembre 2022	20 000 €
L'association Jazz en vallées de Brenne et Cisse : Concerts off du festival Jazz en Touraine des communes de Vouvray, Reugny, Chançay, Vernou-sur-Brenne et Monnaie	2 500 €
L'association La Touline : Saison culturelle 2022	1 000 €
L'association La Déambule : Spectacle déambulatoire prévu en mai 2022	1 250 €
L'association Sensa'kiz : Festival ayant lieu à Montlouis-sur-Loire du 27 au 29 mai 2022	500€

- > PRECISE que les subventions affectées à des dépenses spécifiques sont conditionnées par la production de pièces justificatives ou font l'objet d'un compte-rendu d'utilisation.
- > AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, le Vice-Président délégué à l'École de Musique et à la Coopération Culturelle, à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.
- > PRECISE que le montant de ces subventions sera imputé sur l'article 6574,312 du budget de fonctionnement 2022 pour les subventions à caractère culturel.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour: 40 Contre: 0 Abstention: 0

Retour en séance de Monsieur Marc MIOT.

DEL11-2022 CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022-2025

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

>ADOPTE la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2025 avec le centre social Camille Claudel annexé à la présente délibération.

>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et ainsi que les deux annexes dénommées comme suit :

- Annexe I : le projet

Annexe II: Evaluation

▶ PRECISE que l'annexe III relative aux subventions des années 2023, 2024 et 2025 seront ajoutées ultérieurement.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : O Abstention : O

DEL12-2022 CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL - SUBVENTION 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

- ➤ DECIDE d'attribuer une subvention au centre social Camille Claudel au titre de l'année 2022 d'un montant de 391 405 €, réparti comme suit :
 - ⇒ 190 000 € pour le fonctionnement de l'ALSH
 - ⇒ 55 475 € pour le fonctionnement du club ados
 - ⇒ 17 400 € pour le fonctionnement du relais d'accueil petite enfance
 - ⇒ 75 000 € pour le fonctionnement de la nouvelle crèche
 - ⇒ 53 530 € pour les fonctions dites supports (administration générale)

> PRECISE que cette subvention sera versée en deux fois, conformément à l'article 5, avec un acompte de 60%, soit 234 843 € en février, et le solde de 156 562 € en juin 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Gérard SERER quitte la séance.

DEL13-2022 CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET MOYENS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

- > ADOPTE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 avec le centre social La Passerelle annexé à la présente délibération.
- > AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et ainsi l'annexe relative aux fiches actions.
- ▶ PRECISE que l'annexe III relative aux subventions des années 2023, 2024 et 2025 seront ajoutées ultérieurement dès leur finalisation.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

DEL14-2022 CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE - SUBVENTION 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- > DECIDE d'attribuer une subvention de 69 216 € au titre de l'année 2022 au centre social La Passerelle.
- > PRECISE qu'un acompte de 60%, soit 41 530 € sera versé en février, conformément à l'article 5 de la convention de partenariat. Le solde de la subvention d'un montant de 27 686 € sera versé en juin 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Retour en séance de Monsieur Gérard SERER.

DEL15-2022 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

> PREND acte de l'organisation d'un débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la communauté de communes.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DEL16-2022 TERRITOIRE D'INDUSTRIE : CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR DU PROGRAMME

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

- > APPROUVE la convention relative au financement du poste d'animateur du programme territoire d'industrie Grand Est Touraine entre la communauté Touraine-Est Vallées et les communautés de Communes du Val d'Amboise, Bléré Val de Cher et Castelrenaudais.
- > AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, à l'Administration Générale et aux Mutualisations de Services, à signer ladite convention.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DEL17-2022 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE - ANALYSE JURIDIQUE POUR LA FIN DE GESTION DES DIGUES DOMANIALES DE LOIRE PAR L'ETAT

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré.

- ➤ AUTORISE l'adhésion de la Communauté Touraine-Est Vallées au groupement de commande « analyse juridique de la fin de gestion des digues domaniales de Loire par l'Etat ».
- > DESIGNE la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
- ➤ ADOPTE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'analyse juridique suite à la fin de gestion des digues domaniales par l'Etat.
- > INDIQUE que les crédits nécessaires au soutien financier sont inscrits au budget 2022.
- > AUTORISE le Président ou son représentant la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et à la prévention des risques de la Communauté Touraine-Est Vallées, à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DEL18-2022 ZONE D'ACTIVITES LA CARTE : ACHAT DU FONCIER A LA COMMUNE DE MONNAIE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ➤ APPROUVE l'achat à la commune de Monnaie d'une parcelle de 83 297 m² cadastrée 153 YB 486, située entre la voie de chemin de fer et la route départementale 910, au lieu-dit Le Boulay.
- > PRECISE que cet achat de terrain à la commune de Monnaie fait l'objet d'une délibération simultanée,
- > PRECISE que la vente sera consentie et acceptée au prix principal de 832 970 €, hors taxes.
- ➤ PRECISE que le montant de l'acquisition sera versé sur 4 années : 2022, 2023, 2024 et 2025 à la commune de Monnaie à hauteur de 208 242.5€/ans.
- > DIT qu'en contrepartie de ce prix, la ville de Monnaie s'engage à verser à Touraine-Est Vallées à la réalisation des travaux une participation financière décomposée comme suit :

- 120 000 € de participation au giratoire d'entrée de ville sur la D910 permettant l'accès de part et d'autre de la route Départementale et le ralentissement des véhicules à l'entrée de la commune
- 230 000 € pour les infrastructures et notamment la future voirie qui traversera le secteur 2 et permettra également de sécuriser les accès à la D910 aux résidents des zones d'habitat situées au nord/ouest (à la demande de la commune).
 - Elle sera fixée après validation définitive du projet et attributions des marchés de travaux sans dépasser le montant ci-dessus.
- > PRECISE que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de Touraine-Est Vallées.
- > AJOUTE que le conseil municipal de Monnaie à approuvé cette vente par une délibération du 25 janvier 2022
- >AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, le Vice-Président délégué au Développement Economique, à signer le compromis s'il en était besoin, et l'acte authentique par devant notaire, et plus généralement tout acte qui serait nécessaire à la poursuite du dossier,
- > DIT que cette dépense est intégrée au budget annexe de La Carte.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 37 Contre : 0 Abstentions : 4 (Mesdames Brigitte PINEAU et Nathalie MEME Messieurs Gérard SEBER et

Nathalie MEME, Messieurs Gérard SERER et Jean-Marc SCHNEL)

DEL19-2022 MODES D'ACCES ET DE TARIFICATION DANS LES DECHETTERIES : PRECISION SUR LES GRATUITES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- \triangleright APPROUVE les gratuités suivantes pour l'accès dans les déchetteries intercommunales, selon les modalités ci-après :
 - Les associations du territoire qui réalisent des actions environnementales: dépôts gratuits et sous conditions.
 - Les associations caritatives du territoire : dépôts gratuits dans la limite de 3 m³/jour.
 - Services techniques communaux: dépôts gratuits et limitation des dépôts sous conditions,
- > PRECISE que la présente délibération complète la délibération n°140-2021 du 25 Novembre 2021 relative aux modalités d'accès et de tarification dans les déchetteries intercommunales.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DEL20-2022 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES : MARCHE n° 1712 AVEC LA SOCIETE IDEX-AVENANT 2

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- > AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°1712 avec la société IDEX, sis à la Riche (37), relatif à l'exploitation des installations thermiques.
- ➤ PREND ACTE du nouveau montant du marché n°1712 porté à 200 181 €HT, jusqu'au au 30 septembre 2023.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

DEL21-2022 AIDES AUX TRAVAUX POUR LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

> DECIDE la mise en place d'un dispositif communautaire d'aide financière à l'adaptation de logements des accueillants familiaux.

- > APPROUVE le règlement d'application de ce dispositif joint à la présente délibération.
- ➤ CHARGE le Président par délégation à attribuer les aides et à signer les décisions et les conventions correspondantes à la mise en œuvre de ce dispositif.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité. Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme.

Montlouis-sur-Loire, le 4 février 2022

Vincent MORETTE

Président Touraine-Est Vallées